

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 février 2010**

Décision n° **B-2010-1401**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Travaux de construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage - Lot n° 10 : métallerie, serrurerie - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er février 2010

Compte-rendu affiché le : 9 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Bouju, Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.).

Absents non excusés : MM. Charrier, Charles, Rivalta.

Bureau du 8 février 2010**Décision n° B-2010-1401**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Travaux de construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage - Lot n° 10 : métallerie, serrurerie - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-0992 en date du 29 juin 2009, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage, situés au 84, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9°. Ces travaux sont constitués de 13 lots dont le lot n° 10 : métallerie, serrurerie ; objet de la présente décision.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 22 janvier 2010, a classé les offres et choisi pour le lot n° 10 celle de l'entreprise suivante :

- lot n° 10 : métallerie, serrurerie ; entreprise Denjean, pour un montant de 131 350,82 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprises suivante :

- lot n° 10 : métallerie, serrurerie ; entreprise Denjean pour un montant de 131 350,82 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - opération 0952.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2010.